

RESPONSABLE DE MAGASIN(S) CYCLES
RESPONSABLE DE SITE(S) CYCLES

1/ Dénomination de la qualification (selon le cas) :

Responsable de magasin(s) cycles
Responsable de site(s) cycles

2/ Objet de la qualification :

Le responsable de magasin(s) cycles/ responsable de site(s) cycles encadre les activités de commercialisation et/ou de maintenance des cycles et assure le management d'un ou de plusieurs sites :

- Le responsable de magasin(s) cycles/ responsable de site(s) cycles réalise, en appui d'un responsable hiérarchique qui peut être le chef d'entreprise lui-même, les activités d'encadrement, de gestion et d'organisation du magasin et/ou de l'atelier de maintenance cycles.

Il assure le développement commercial de l'activité de commercialisation et/ou de maintenance des cycles.

3/ Contenu de la qualification :

A - Activités relatives au management de magasin(s)/site(s) cycles :

Toutes activités relatives à l'organisation et à l'animation des équipes :

- Détermination et suivi des objectifs des collaborateurs,
- Appui aux collaborateurs,
- Encadrement des collaborateurs : attribution de missions / participation au recrutement / à la définition et au suivi du plan de formation des collaborateurs / aux modalités de rémunération / au suivi d'évolution des carrières / au tutorat de jeunes en formation alternée.

Le responsable de magasin(s) cycles/ responsable de site(s) cycles s'assure de l'application des règles, normes et procédures en matière de commercialisation et/ou de maintenance des cycles, de qualité de service, de droit du travail, d'hygiène et sécurité des biens et des personnes.

B - Activités relatives à l'organisation et à la gestion de la commercialisation des cycles, produits et services cycles :

- Suivi de l'activité : élaboration et actualisation de tableaux de bord / détermination d'actions correctives / organisation des inventaires,
- Encadrement de l'ensemble des activités administratives relatives à la commercialisation des cycles, produits et services cycles,
- Participation à l'élaboration et suivi du budget,
- Participation à la gestion financière de l'activité de commercialisation et/ou de maintenance des cycles,
- Gestion des flux et des stocks,
- Établissement et suivi des relations avec les fournisseurs / les clients / les partenaires :
 - . négociation des conditions d'achat et de vente des cycles, des produits et services cycles,
 - . négociation tarifaire des prestations de maintenance des cycles liées à la clientèle grands comptes,
- Gestion de la maintenance des équipements du magasin et/ou de l'atelier cycles,
- Suivi des garanties,
- Traitement des réclamations / gestion des litiges,
- Mise à jour, transmission et classement de la documentation technique et commerciale,
- Contribution à l'élaboration et application des procédures qualité, sécurité, environnement, accessibilité en vigueur dans l'entreprise.

C - Activités relatives au développement de la commercialisation des cycles :

- Développement de l'activité commerciale :
 - . analyse de la concurrence,
 - . élaboration et mise en œuvre d'actions marketing,
 - . prospection / développement de la clientèle,
 - . réponse aux appels d'offres,
- Établissement et suivi des relations fournisseurs /partenaires/ suivi de la clientèle grands comptes,
- Appui à la force de vente des cycles, produits et services cycles.

D - Particularités :

D.1 - Particularités dans le cadre d'un magasin cycles :

- Déclenchement et organisation d'actions marketing,
- Organisation fonctionnelle des différents lieux de vente cycles.

D.2 - Particularité dans le cadre d'un site de maintenance cycles :

- Organisation fonctionnelle des différents lieux de maintenance cycles.

4/ Classement :

Cadre niveau II, sur degré A, B ou C selon l'importance de la responsabilité, de l'autonomie, de l'expérience et de l'autorité qui sont reconnues au cadre dans l'exercice de sa qualification.

5/ Degrés de progression :

Les trois degrés A, B et C doivent normalement permettre une progression dans les conditions indiquées à l'article 5-02 d).

6/ Modes d'accès à la qualification :

- Soit par obtention de la certification suivante :
 - . *CQP responsable de magasin cycles*,
- Soit par décision directe du chef d'entreprise, en fonction des compétences du salarié, appréciées par rapport au contenu de la qualification (paragraphe 3).

7/ Possibilités d'évolution professionnelle :

- Verticale :
- Transversale :
Voir Panorama